

Comment avoir un bac +5 hors master traditionnel

Par **alpina54**, le **01/01/2024** à **23:15**

Bonjour à tous,

Premièrement, permettez-moi de vous souhaiter une agréable année 2024 avec l'espoir que cette année qui s'annonce soit plus paisible que la précédente.

Pardonnez le titre un poil abscon, et probablement putaclic. J'ai fait le choix d'arrêter mes études à la suite de l'obtention de ma licence en droit privé pour des raisons personnelles et notamment financières. Je travaille aujourd'hui dans un domaine extérieur au droit (secteur financier).

Néanmoins, bien que n'ayant jamais tenté de poursuivre par le biais de la sélection en master et d'être rentré directement dans le marché du travail, j'avoue que je déplore cependant de ne pas avoir de bac +5 (par fierté ? égo mal placé ? sentiment d'inachevé ?), je ne serais pas opposé à une équivalence pour y remédier, d'autant que je suis toujours attiré par le milieu juridique auquel j'ai consacré trois années de ma vie avec passion et acharnement.

Cependant je ne connais absolument pas les débouchés possibles, d'où l'ouverture de ce sujet.

- Y a-t-il des équivalences aux masters pour se prévaloir d'un bac+5 (type concours ou autres) ?

- Que pensez-vous des masters en ligne ? Comment cela se déroule, y a-t-il des cours présentiels obligatoires incompatibles avec le fait d'exercer une activité professionnelle à plein temps ?

Avez-vous des recommandations à me faire, je suis preneur d'absolument tout conseil ? En vous remerciant par avance !

Bien à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/01/2024** à **11:19**

Bonjour

Je vous souhaite également mes meilleurs vœux

[quote]- Y a-t-il des équivalences aux masters pour se prévaloir d'un bac+5 (type concours ou autres) ?[/quote]

Seul les Masters, les anciens DEA et DESS et les diplômes d'écoles d'ingénieur permettent d'obtenir l'échelon diplôme de niveau 7 qui correspond au bac + 5.

(Il me semble qu'il y a également le diplôme de vétérinaire mais je ne suis plus certain)

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785>

Le seul conseil que je peux vous donner est évident : la reprise d'étude.

Votre profil (secteur financier) peut éventuellement intéresser des responsables de Master notamment en droit bancaire et financier et plus généralement en droit des affaires. Il ne faut pas oublier que certains enseignants sont ouverts d'esprit et aiment avoir des profils différents au sein de leur promo.

[quote]je ne connais absolument pas les débouchés possibles, d'où l'ouverture de ce sujet.[/quote]

Pour ce qui est de la licence 3, malheureusement, vous ne pourrez pas faire grande chose dans le privé. Les juristes étant généralement recrutés au niveau bac +4.

Vous pouvez toutefois tenter plusieurs concours dont celui de greffier.

On en revient alors à la reprise d'étude. Il est clair qu'un Master vous ouvrira plus de portes (concours d'entrée à l'école d'avocat par exemple).

Par **Floris22**, le **02/01/2024 à 14:49**

Bonjour

En complément d'Isidore:

Les concours catégorie A de la fonction publique sont ouverts dès le Bac+3, notamment pour la douane et l'inspection du travail, ou en tant qu'attaché.

Dans la douane ou certains services en tant qu'attaché, vous serez amené à utiliser des compétences en Droit.

Avec votre Bac + 3 et votre expérience professionnelle, vous pouvez demander une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle afin d'intégrer une formation qualifiante Bac + 5 comme on en trouve au Conservatoire National des Arts et Métiers. Je vous invite fortement à aller visiter leur site.

il y a peut-être l'AFPA, mais je ne me suis jamais renseigné sur eux.

Par **Lorella**, le **02/01/2024** à **18:44**

Bonjour,

Vous pouvez vous renseigner sur :

la **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience

La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme à condition de justifier au minimum d'**une année d'expérience professionnelle** en rapport avec le contenu du diplôme souhaité ; que cette activité ait été exercée de façon continue ou non, dans le cadre d'une activité professionnelle, ou lors de périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel et ce, quel que soit le niveau de la certification visée.

la **VAP** : Validation des Acquis Professionnels

permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-validation-des-acquis-dans-l-enseignement-superieur-vae-et-vap-85-46404>

Par **Floris22**, le **02/01/2024** à **19:03**

En travaillant dans la finance et avec des compétences en droit, vous seriez bien aux impôts.

Ensuite, rien ne vous empêche de passer le concours de l'INSP en interne, ce qui vous permettrait de valider un diplôme équivalent bac + 5, de devenir avocat par le truchement des passerelles, ou chargé de cours à l'université.

Mais bon, ce chemin de vie vous appartient et sera long.

Tout dépend de vos objectifs et ce que la vie vous réservera.

Par **alpina54**, le **02/01/2024** à **22:43**

Merci beaucoup pour ces premières pistes qui m'intéressent toutes et j'avoue que ça mérite

réflexion.

Je note que la seule piste qui semble avoir été mise à la poubelle est celle des masters en ligne dont on entend finalement très peu parler. Attrape-nigauds ?

Par **alpina54**, le **02/01/2024** à **22:45**

Par ailleurs, concernant les impôts, j'avoue que je serais très réticent puisque ce n'est pas du droit à proprement parlé (même si la question juridique notamment le droit fiscal y est prégnante) et que la rémunération serait probablement bien moindre que celle que j'ai actuellement (sans rouler sur l'or, loin s'en faut)...

Par **Floris22**, le **02/01/2024** à **23:11**

Non, les master en ligne sont très bien, mais il faut avoir beaucoup de volonté pour s'enquiller des cours après une journée de travail. C'est loin d'être évident, à moins de faire son Master sur 4 ans.

Regardez le master "Droit des affaires" ici: <https://formation-continue.univ-rennes.fr/formez-vous-distance#p-796>

Pour les impôts, vous prenez la grille salariale, [par exemple celle d'inspecteur](#), et vous partez du principe qu'avec les primes vous dépasserez le salaire brut annoncé.